



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 23
absents représentés : 6
votants : 29

L'an deux mille DIX-HUIT,
le 3 avril à 18 heures 30 minutes
le Conseil municipal de la commune de SALLES
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE
à la Mairie de SALLES, sous la présidence de Monsieur Luc DERVILLÉ,
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2018.

PRESENTS : Luc DERVILLÉ - Michel LEMISTRE - Monique GRESSET - Charles MOGUER - Audrey SABATIÉ - Tristan PAUC - Perrine HEURTAUT - Jean-Dany GARNUNG - Corinne LAURENT - Annie DUPLAA - Guilaine FRANÇOIS - Bernard LONGO - Willy DUMARTIN - Chantal BERNARD-RUSAIL - Michel FEDRIGO - Serge GROLEAUD - Jacqueline PERROTTE - Nadège DOSBA - Bruno BUREAU - Dominique BAUDE - Olivier COURRÈGES - Fabienne PASQUALE - Jean-Claude PESQUET

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS

Damir MATHIEU a donné procuration à Bernard LONGO
Catherine PAILLART a donné procuration à Jean-Dany GARNUNG
Karine SUMYK a donné procuration à Charles MOGUER
Manon PAILLARD a donné procuration à Monique GRESSET
Sandrine BONNET-WERMEISTER a donné procuration à Michel LEMISTRE
Hervé GEORGES a donné procuration à Dominique BAUDE

Délibération n°2018-04-8 : CIMETIERE : ADOPTION DE NOUVELLES TARIFICATIONS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-15 et R.2223-11 qui précise que des tarifs différenciés pour chaque catégorie de concessions sont fixés par le Conseil municipal de la commune ;

Vu l'avis de la Commission communale Finances – Budget qui s'est réunie le 28 mars 2018 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles tarifications pour l'ensemble des concessions funéraires du cimetière communal comme suit :

CONCESSIONS	DURÉE	PROPOSITIONS TARIFS
<u>CAVEAU</u>	30 ANS	70€/m ²
	50 ANS	90€/m ²
<u>PLEINE TERRE</u>	30 ANS	70€/m ²
	50 ANS	90€/m ²
<u>COLUMBARIUM</u>	30 ANS	800 €
	50 ANS	1 250 €
<u>CAVURNE</u>	30 ANS	800 €
	50 ANS	1 250 €

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la nouvelle tarification des concessions funéraires du cimetière de la Commune de Salles telle que proposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à modifier les tarifs des concessions par décision du maire conformément à la délibération n°2015-11-03 ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal à l'article 70311.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

À Salles, le 4 avril 2018.

Publié le : 6/04/2018



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.